

RESPONSABLE DE SITE PÉRISCOLAIRE (H/F)



Cadre d'emplois des animateurs territoriaux
Titulaire / Contractuel



Placé sous l'autorité de la responsable des affaires scolaires et périscolaires, vous participez à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet pédagogique périscolaire du site, en déclinaison des orientations municipales (plan de mandat, PEdT et PSET II) et en articulation avec le projet de service et d'école.

Vous managez une équipe pluridisciplinaire composée d'animateurs périscolaires, d'atsem et d'agents d'entretien et de restauration, en coordination avec les 3 autres responsables de site périscolaire et le personnel enseignant.

Genas, polarité urbaine du SCOT de l'agglomération lyonnaise, a été désignée chef-lieu de canton du nouveau Rhône. Ville centre de sa communauté de communes, elle est idéalement située au cœur du projet de la plaine de Saint Exupéry, territoire à enjeux international des années futures.

Porte d'entrée régionale, Genas concilie un dynamisme économique incomparable - en abritant la 2e ZI de France- avec de prometteuses réserves foncières et un remarquable cadre de vie, protégé par des dizaines de kilomètres carrés de ceinture verte.

Son développement urbain équilibré, maîtrisé et original, son taux d'équipement ainsi que la qualité de ses services à la population (crèches, écoles, zones de sport et de loisirs, commerces...) en font l'une des villes les plus prisées de l'agglomération lyonnaise et des chefs d'entreprises.

MISSIONS

Pilotage opérationnel des projets périscolaires du site

- Piloter ou s'associer à des projets en cours
- Concevoir, piloter et évaluer des projets et programmes pédagogiques ou éducatifs dans une logique de transversalité au bénéfice des enfants au cœur du dispositif
- Mettre en œuvre les réformes du secteur
- Assurer le partenariat avec les prestataires et intervenants du site (restauration scolaire, associations, ...) hors interventions de maintenance et techniques
- Communiquer et être à l'écoute des parents pour les accueils périscolaires

Animation et coordination des équipes

- Encadrer et animer les équipes du site, leur fixer les orientations à mettre en œuvre et les évaluer
- Contribuer à l'organisation, à la répartition du travail et des responsabilités des agents, et aux plannings
- Participer au développement d'une culture commune, transversale et partagée entre les différentes structures
- Promouvoir une qualité pédagogique
- Assurer la prise en compte du développement durable dans l'éducation périscolaire
- Anticiper les besoins de recrutement et participer au recrutement des agents des équipes
- Faire respecter les chartes des ATSEM et des animateurs
- Contribuer à la préparation et à la mise en œuvre du plan de mobilité pluriannuelle
- Participation du plan de formation et professionnalisation des agents des écoles

Organisation et gestion du site

- Identifier les besoins périscolaires et scolaires (en lien avec les personnels de l'Éducation nationale), évaluer et participer aux projets de création, de rénovation ou de maintenance des équipements
- Sécuriser l'établissement, notamment, par l'assistance à la mise en œuvre des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) et d'évacuation incendie
- Garantir la sécurité des enfants au sein des écoles, pendant les temps périscolaires, les services minimum d'accueil (SMA) et la bonne gestion des transitions temps scolaire/temps périscolaire
- Optimiser l'organisation et la capacité d'accueil des structures pour répondre aux objectifs fixés par la collectivité
- Entretenir une relation de partenariat avec la directrice d'école et les personnels éducation nationale du site
- Initier et coordonner les protocoles sanitaires spécifiques type COVID ou autres

Encadrement et management des équipes

Pilotage de la gestion budgétaire et des ressources allouées au site périscolaire

Activités complémentaires

- Remplacement temporaire d'un agent absent (animateur périscolaire, agent de restauration)
- Polyvalence et remplacement temporaire entre responsables de sites périscolaires
- Participation à tout projet porté par la ville en direction du jeune public en fonction de la thématique (semaine du goût, semaine de la petite enfance, célébration à l'anniversaire de la convention des droits de l'enfant...)

PROFIL RECHERCHÉ

- Titulaire d'un BPJEPS ou équivalent
- Expérience dans l'animation souhaitée
- Management d'équipe pluridisciplinaire
- Capacités rédactionnelles et de communication

CONDITIONS D'EMPLOI ET DE RECRUTEMENT

Poste à pourvoir à compter du 13 mai 2024 – Ouvert aux agents contractuels et titulaires
– Temps complet 35 heures hebdomadaires annualisées

Organisation du temps de travail : 40 heures les semaines scolaires hors mercredi non travaillé (sauf 3 à 4 dans l'année), congés les vacances scolaires (sauf 2 à 5 jours travaillés dans l'année)

Rémunération statutaire + régime indemnitaire + NBI + 13^{ème} mois + tickets restaurant + CNAS + participation employeur à la prévoyance

Dossier de candidature à adresser par mail à recrutement-drh@ville-genas.fr à l'attention de monsieur Daniel VALERO, Maire de Genas, comportant :

- CV détaillé
- Lettre de motivation
- Pour les agents titulaires, dernier arrêté de situation administrative

Renseignements : 04 72 47 11 18 – recrutement-drh@ville-genas.fr